



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E82642

VALABLE JUSQU'AU 10/03/2024

ÉDITÉ LE 10/02/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC 2007 B 825

Siret : 498 915 230 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4909073 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP C69919K1244000/001

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP C69919K1244000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : THIERRY RETIF (SARL) - HANDIBAINS

1 RUE DU CHAMP DE L'AIRE
PARC DES BRUNELLERIES
49080 BOUCHEMAINE

Téléphone : 02 41 86 07 39

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : isabelle.retif@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

RETIF THIERRY CO-GÉRANT / RETIF ISABELLE CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/02/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/03/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	23/03/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.